

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE





Paris le 12 mai 2017

INVITATION PRESSE

Le ministère de la Justice organise les 45^{ème} olympiades de la protection judiciaire de la jeunesse

Du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017 à Dijon sur le Campus Universitaire, stade Colette Besson

Manifestation sportive d'ampleur nationale, le challenge Michelet réunit pendant une semaine des délégations venues de toute la France et de Belgique. Plus de 300 jeunes sous protection judiciaire s'affrontent amicalement autour des valeurs éducatives et citoyennes du sport.

Au-delà des podiums et des médailles, le Challenge est surtout un média éducatif qui rend hommage à Edmond Michelet, rescapé des camps de concentration, garde des Sceaux de 1959 à 1961.

Les jeunes préparent cet événement pendant plusieurs mois dans le cadre de leur suivi judiciaire. Entourés par leurs éducateurs, ils s'entraînent aux six disciplines du challenge: football, athlétisme, natation, basket-ball, cross et rugby. Ils travaillent également autour de la thématique de la « résistance », choisie comme fil rouge de cette 45^{ème} édition. Un village-animations incarnera 5 acceptions de cette thématique autour de stands : résistance physique, citoyenne, environnementale, politique et culturelle.



Ce challenge sera parrainé par Charles ROZOY, champion paralympique de natation, présent tout au long de la semaine.

Organisée en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif de Côte-d'Or, cette manifestation met à l'honneur les valeurs du sport : esprit d'équipe et de partage, respect des règles, don et estime de soi.

Vous trouverez en pièce jointe le programme de la semaine et le lieu des différentes épreuves

Un dossier de presse est disponible sur demande

Les journalistes devront impérativement respecter l'anonymat physique et patronymique de tous les mineurs. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser d'informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

La PJJ prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de comprendre la portée de leurs actes et s'insérer dans la société. Elle se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs et de nombreux partenaires dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la culture, du sport et de la santé pour apporter une réponse adaptée à la situation de chaque jeune qui lui est confié.

Contacts presse

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice Hélène Suhas: helene.suhas@justice.gouv.fr / 01 70 22 78 75 - 06 07 15 31 67

Direction inter-régionale PJJ Grand-Centre

Florence Fantini: florence.fantini@justice.fr / 03 45 21 86 20 - 06 66 80 89 28







